



**POINT INFO # 20-033 tests Antigéniques/RT PCR - guide de bonnes pratiques-
FAQ déconfinement -
lutte contre les violences faites aux femmes.
13 12 2020**

Chères consœurs, chers confrères

Les kinésithérapeutes peuvent désormais contribuer de façon significative au renforcement de la stratégie de dépistage en cours de déploiement en réalisant des tests RT-PCR et maintenant des tests antigéniques.

[L'arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020](#) prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précise les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle possibilité.

Par ailleurs le [décret n° 2020-1514 du 3 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1387 du 14 novembre 2020](#) complète la liste des professionnels de santé habilités à renseigner les systèmes d'information SI-DEP et Contact Covid en y incluant notamment les kinésithérapeutes.

Nous allons ainsi pouvoir continuer à participer en tant que professionnels de santé à l'effort collectif de détection du génome du SARS-CoV-2. Je vous invite à découvrir les modalités pratiques de ce nouveau dispositif dans l'article en pièce jointe. vous avez déjà été informé via le site internet du CNOMK, leurs réseaux sociaux et par une newsletter.

La situation dans le Vaucluse est bien meilleure, même si nous sommes toujours un peu au dessus de la région PACA, avec un taux de positivité à 7,5%, un taux d'incidence de 138,5 pour 100 000 habitant et les patients en REA qui ont largement baissé.

Vos patients vous interrogent sur l'intérêt des tests?

Vous souhaitez participer à l'effort collectif et pratiquer ces tests?

Consultez les liens suivants pour trouver réponses à toutes vos questions.

Quelques centres de dépistage sont déjà déclarés à l'ARS. Ils seront prochainement disponibles en géolocalisation sur le site officiel de l'ARS et par l'application "Tous anti COVID".

Le CNOMK régulièrement met à jour de nouvelles dispositions au regard de l'évolution de l'épidémie et transmet une newsletter avec des liens vers les articles présents sur leur site.

Pour ce deuxième confinement, un nouvel article a été mis en ligne pour vous aider au maintien de l'ouverture de nos cabinets en renforçant quelques mesures prises depuis avril dernier. Vous pouvez les consulter dans le lien suivant.

FAQ Confinement #2 pour les kinésithérapeutes

Si vous souhaitez réaliser ces **tests antigéniques** ou **RT - PCR** nous vous invitons à lire les articles suivants et à consulter les liens mis à votre disposition.

Pour le conseil

Stéphanie PALAYER MICHEL
Présidente du CDOMK84.



Les kinés peuvent désormais effectuer des tests antigéniques rapides

Réponses à vos questions pour réaliser les tests.

Comment se fournir en tests et en équipements ?

Comment aménager le lieu de prélèvement ?

Comment se former aux prélèvements ?

Quand effectuer le test ?

Quelles obligations doivent remplir les kinésithérapeutes qui effectuent les tests antigéniques ?

Comment est coté l'acte ?

Quels messages adresser aux patients ?

lien : réponses à vos questions



Gestion des déchets d'activités de soins dans le cadre de l'épidémie de Covid-19

Gestion des Déchets

Le Haut Conseil de la santé publique a actualisé ses recommandations sur la gestion des déchets d'activités de soins (DAS) produits dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Ces **recommandations s'appliquent aux kinésithérapeutes** dans le cadre de leur exercice habituel mais également, avec encore davantage de vigilance et de précaution, à ceux qui effectuent des tests antigéniques rapides au cabinet.

lien : réponses à vos questions sur le DASRI



FAQ Sortie de confinement

sortie du confinement

La sortie progressive du confinement ne doit **pas nous faire oublier que le Covid-19 circule toujours** et que le **respect des règles sanitaires** est plus que jamais nécessaire si nous voulons endiguer l'épidémie et permettre à tous d'évoluer dans un environnement sûr. Voici dans le lien suivant un certain nombre de questions auxquelles



SI-DEP, mode d'emploi

Site pour déclarer les tests : SI-DEP

Le **diagnostic précoce** des nouveaux cas de COVID-19 et la rupture des chaînes de contamination sont essentiels à la réussite de la stratégie nationale de sortie du crise COVID-19.

lien : SI-DEP.



Tests antigéniques rapides : votre kiné peut désormais vous tester

test antigénique - ATTENTION éviter la fausse rassurance

Qu'est ce qu'un test antigénique?

Quand effectuer le test antigénique rapide?

Que dois-je faire **si** j'ai des **symptômes** et que mon **test est positif** ?

Que dois-je faire **si j'ai des symptômes** et que mon **test est négatif** ?

Que dois-je faire si je suis cas contact et que mon test est positif ?

lien : tests antigéniques - quand?comment? quoi faire?



Lutte contre les violences faites aux femmes

Lutte contre les violences faites aux femmes.

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, mobilisé dans la lutte contre les violences faites aux femmes, participe aux travaux de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).

Le Conseil national met à disposition un **modèle de certificat** que peut

nous répondons ici, valables tant pour délivrer le kinésithérapeute
l'exercice salarié que libéral.

[réponses à toutes vos questions](#)

[lien vers l'article du CNOMK](#)

CDOMK84
22 Impasse Le moulin de l'establet
84170 MONTEUX
04 32 85 04 47
cdo84@ordremk.fr
<http://vaucluse.ordremk.fr/>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au Tableau de l'Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes du Conseil Départemental de Vaucluse. Vous pouvez
demander la modification de vos données via l'adresse cdo84@ordremk.fr à l'aide de
la procédure en ligne : [ici](#).

[Se désinscrire](#)



© 2019 CDOMK84